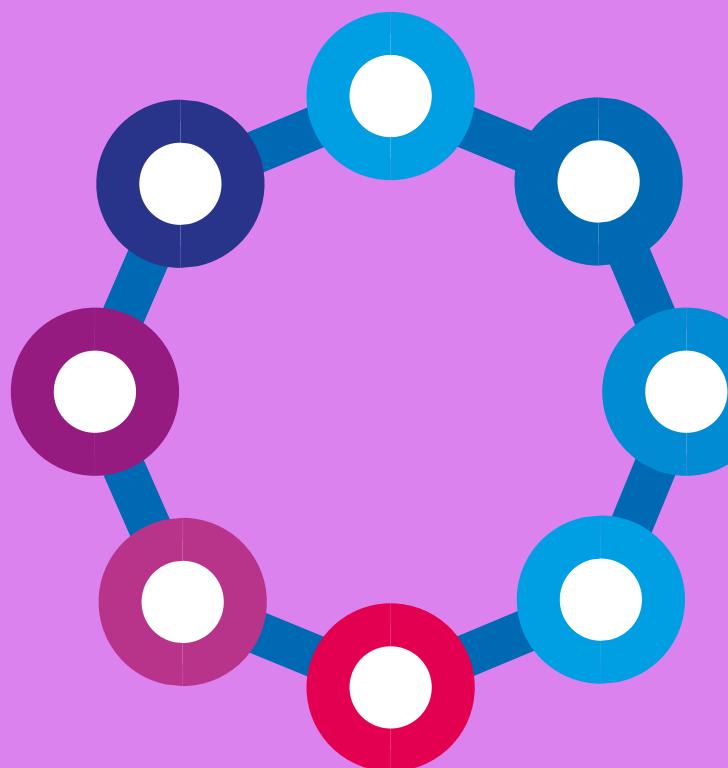


L'action sociale

Autrement

**Soutien à l'expérimentation et
à l'innovation sociale**



gironde.fr/



SOUTIEN À L'EXPERIMENTATION ET À L'INNOVATION SOCIALE

Le soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale constitue un levier stratégique de la politique départementale « Développement Social et Vie des Territoires – L'action sociale autrement », conduite par le Département de la Gironde.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département réaffirme son engagement à relever les défis sociaux contemporains en s'appuyant sur les principes de solidarité, de participation citoyenne et d'innovation territoriale.

Cette politique ambitieuse vise à consolider les liens sociaux, à promouvoir l'autonomie des personnes et à lutter activement contre toutes les formes d'exclusion sur l'ensemble du territoire girondin.

L'appui apporté à l'expérimentation permet l'émergence de projets innovants, conçus en synergie avec les acteurs locaux, répondant aux besoins concrets des territoires et plaçant les publics les plus fragiles au cœur des politiques publiques du Département.

En favorisant des réponses inédites et partagées, cette dynamique préventive et collaborative ambitionne de décloisonner l'action sociale et de renforcer la capacité d'initiative des territoires. Elle incarne ainsi la vision du Département d'une société plus équitable, inclusive et solidaire, où chacun peut être acteur du changement.

Objectifs

Le soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale vise à :

- Lutter contre toutes formes d'exclusion ;
- Répondre aux besoins sociaux de proximité par des projets innovants ;
- Renforcer les solidarités et favoriser l'autonomie des personnes ;
- Promouvoir la citoyenneté et l'inclusion sociale, en particulier dans :
 - Les territoires ruraux,
 - Les quartiers prioritaires.

Cette approche préventive et participative repose sur :

- La co-construction avec les acteurs locaux,
- L'ancre territorial,
- L'adaptation aux besoins des plus vulnérables.

Bénéficiaires

- Associations ou groupements d'associations (loi 1901),
- Structures de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Bailleurs sociaux (personnes morales de droit privé),
- Collectivités territoriales girondines et leurs groupements,
- Établissements publics compétents dans l'accompagnement des personnes fragilisées.

Territoires concernés

L'appel est ouvert à l'ensemble du territoire girondin. Une attention particulière est portée aux projets situés :

- Dans les zones rurales (hors métropole),
- Dans les quartiers prioritaires ou de veille de la politique de la ville.

Publics visés

Les actions doivent s'adresser prioritairement aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment :

- Familles monoparentales,
- Femmes,
- Enfants et jeunes,
- Seniors.

Critères de sélection

Les projets doivent respecter des principes de base :

- **Expérimentation** : projets qui renouvellent un mode de faire, s'adaptent à de nouveaux besoins et mettent les personnes au cœur même de l'action,
- **Intervention de proximité** : projets qui permettent « l'aller vers » ceux qui sont souvent les moins visibles, les moins entendus, les plus vulnérables.
- **Coopération** : projets qui s'appuient sur les ressources locales et permettent le développement de partenariats pour une réponse plus collective notamment avec les **Pôles territoriaux de solidarité**.

Domaines d'intervention prioritaires

1. **Santé – Bien-être – Handicap :**
 - Aller-vers les publics vulnérables,
 - Favoriser la pair-aidance,
 - Valoriser les compétences psychosociales.
2. **Solidarité alimentaire :**
 - Éducation à l'alimentation,
 - Transition écologique et accès au bien manger.
3. **Citoyenneté sociale (lutte contre le non-recours) :**
 - Accès aux droits fondamentaux pour les personnes vulnérables.

De l'idée au projet

-  **Dépôt d'idée** : Ouvert toute l'année via le lien dédié sur Gironde.fr
-  **Analyse & accompagnement** : Réalisés avec les services départementaux.
-  **Transformation en projet** : Une fois opérationnel, le projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention via le portail du Département.
-  **Suivi** : La Mission Territoires et Développement Social suit chaque étape : bilans, évaluations, difficultés rencontrées en lien avec les services territorialisés.

Contacts utiles

Direction Insertion et Inclusion – Mission Territoires et Développement Social

 05 56 99 33 33

 Christine DZIANDZIAŁOWSKI : c.dziandzialowski@gironde.fr – 07 77 85 83 27

 Laurence MURET : l.muret@gironde.fr

 Page contact : <https://www.gironde.fr/contactez-nous>